



4 b rue L de Vinci
25000 Besançon

Téléphone : 03 81 25 30 10
Télécopie : 03 81 25 30 01
e-mail : besancon@sgen.cfdt.fr

Le jeudi 21 janvier 2021

Objet : situation des personnels AESH de l'académie de Besançon

Monsieur le Recteur,

Par cette lettre, le Sgen-CFDT de Franche-Comté participe à l'action syndicale nationale du 21 janvier 2021, à déclinaison académique, en faveur des droits des personnels AESH. En effet, lors de l'installation du comité de suivi national des AESH en février 2020, le Ministère de l'Éducation Nationale identifiait "les marges de progrès" à accomplir en lien avec l'application du cadre de gestion des AESH de juin 2019. Ce dernier vise à obtenir "des pratiques à harmoniser sur l'ensemble du territoire" à travers différents points essentiels :

- Le décompte du temps de travail (contrat sur au moins 41 semaines, respect du mode de calcul du travail des AESH)
- La rémunération des AESH avec le réexamen triennal
- La formation

Depuis la mise en application du cadre de gestion en juin 2019 et l'instauration du comité de suivi national AESH, notre organisation syndicale agit pour faire respecter des droits identiques pour les personnels AESH dans toutes les académies. De plus, nous relayons des revendications en cohérence avec les attentes des personnels.

Notre fédération organise cette initiative aux échelons, national et académique, et en informe dès aujourd'hui Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale.

Elle tiendra compte des réponses obtenues dans chaque académie dans la poursuite des discussions au niveau ministériel.

L'application concertée et uniforme du cadre de gestion des AESH doit passer par un dialogue social constructif dans les académies.

Concernant notre académie, s'appuyant sur les retours à notre enquête auprès des personnels AESH, veuillez trouver ci-dessous les différents points sur lesquels le Sgen-CFDT de Franche-Comté souhaite attirer votre attention :

- Il resterait des contrats à moins de 41 semaines et sous les 24h/semaine.

- Le réexamen triennal prévu au point 2.6.2 du cadre de gestion n'est semble-t-il pas mis en œuvre, ni étudié au CTA : nous demandons à ce que le réexamen triennal avec effet rétroactif sur le nouvel indice soit un point inscrit à l'ordre du jour du prochain CTA
- Certaines AESH n'ont pas touché l'indemnité compensatrice de la CSG, alors qu'elles pensent y avoir droit. Nous savons que les services administratifs doivent faire du cas pas cas, et nous vous demandons que des moyens supplémentaires leur soient attribués pour arriver au bout de leur tâche dans des délais raisonnables.
- Pouvez-vous nous préciser combien d'AESH référentes ont été nommées dans nos 4 départements, ainsi que le montant des heures supplémentaires et les moyens (ordinateurs, téléphone, frais kilométriques,...) mis à leur disposition pour mener à bien leur mission ? Il semblerait y avoir une grande disparité entre les départements sur ce point.
- Et bien d'autres améliorations permettant à nos collègues de sortir de la précarité dans lesquelles leur contrat les maintient de fait (frais liés aux formations, accès à l'aide sociale, prime REP, prime d'équipement,...)

C'est pourquoi, devant tous les éléments cités ci-dessus, le Sgen-CFDT de Franche-Comté attend des réponses et est disposé à vous en parler en audience. Nous vous rappelons que les membres de la CCP des AESH vous a demandé la réunion de la Commission et nous espérons qu'elle leur sera vite accordée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur l'expression de mes respectueuses salutations.

L'équipe du Sgen CFDT de FC